

OMPI



SCIT/5/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 mai 2000

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER
Cinquième session
Genève, 10 - 14 juillet 2000

**PROPOSITION CONCERNANT LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
ET D'EXÉCUTION DU PROJET DE BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Document établi par le Bureau international

BUT DU PROJET

1. Le projet OMPI de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI) fournira aux secteurs gouvernementaux et aux utilisateurs individuels des informations relatives à la propriété intellectuelle sous forme électronique. La phase I du projet, qui comprend quatre phases, offrira les services d'information de base de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle dans un environnement conçu par des professionnels et hautement normalisé. Les phases suivantes permettront d'ajouter de nouvelles caractéristiques, de nouveaux mécanismes d'accès et de nouveaux services au système, d'élargir la base de données électroniques publiées sous ce système, d'accueillir d'autres langues de l'OMPI et d'intégrer des collections de données tenues à jour sur place. Cette approche est fondée sur les directives mentionnées dans les documents PCIP/MI/XXI/2 (annexe III), SCIT/1/5, SCIT 1/9, SCIT/WG/1/12, et aux pages 87 à 106 du plan d'exécution du plan stratégique concernant les techniques de l'information (qui figure dans le document SCIT/4/2).

POLITIQUE ET PRINCIPES

2. Le projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle a été lancé par les États membres de l'OMPI lors de la session du PCIPI/MI de juillet 1997. À l'origine, les objectifs étaient les suivants : a) promouvoir la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle auprès du public par l'Internet; et b) coopérer avec les offices de propriété intellectuelle à l'élaboration et à l'échange d'information en matière de propriété intellectuelle. Ces objectifs de base demeurent inchangés.

3. En effet, ces deux objectifs permettent de définir deux catégories d'utilisateurs principaux : le public (y compris les chercheurs, ingénieurs, inventeurs, étudiants et autres utilisateurs novices) et les professionnels des offices des États membres de l'OMPI. Si l'on garde ces données présentes à l'esprit, l'élaboration du projet de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle repose sur les principes suivants :

a) L'OMPI soutient la tendance actuelle en matière d'accès aux collections de données de base en matière de propriété intellectuelle, qu'ont suivie plusieurs offices des États membres.

b) Le projet ne concurrencera pas les services d'information disponibles dans le commerce. Étant donné le large éventail de besoins qui existe au sein des deux groupes d'utilisateurs principaux, le projet ne sera pas seulement axé sur les besoins traditionnellement satisfaits par les services commerciaux et destinés à des utilisateurs tels que les professionnels, spécialistes de l'information en matière de brevets au sein de l'entreprise et conseils en brevets, mais portera aussi sur le contenu du système IMPACT et sur ses interfaces. Par exemple, les services destinés au public seront assurés grâce à une interface simple et conviviale tandis que les services destinés aux offices des États membres auront les caractéristiques, les fonctions et les collections de données nécessaires à une utilisation officielle (par exemple un accès sécurisé aux données non publiées).

c) Afin d'accroître au maximum le rapport coût-efficacité du projet et de réduire le plus possible les risques de double emploi, on veillera attentivement à la coordination avec le groupe des utilisateurs principaux. Pour ce faire, on procédera notamment à une analyse détaillée des besoins et à une définition rigoureuse des prescriptions. Le projet de BNPI permettra en particulier une coopération et une coordination très larges au niveau des activités menées par les autres grands producteurs de données tels que les offices de la coopération trilatérale.

d) En fonction des besoins, l'OMPI aidera les offices de propriété intellectuelle (notamment ceux qui ne fonctionnent actuellement qu'avec des documents sur papier) à mettre au point des systèmes normalisés d'accès en ligne à leurs données nationales de propriété intellectuelle dans le contexte des BNPI.

SITUATION ACTUELLE

4. L'OMPI a mis au point un prototype d'unité nodale BNPI grâce auquel plusieurs collections de données de propriété intellectuelle ont été publiées sur le Web à titre expérimental. Les statistiques relatives à son utilisation montrent le succès de cette initiative (521 000 visiteurs pour la Gazette du PCT et 33 000 pour les données Madrid Express au

cours du mois d'avril 2000). Ce prototype a également mis en lumière plusieurs questions relatives à la diffusion de l'information qui doivent être résolues grâce à la mise au point d'un système pleinement fonctionnel, orienté vers la production. Ce travail sera réalisé au cours de la phase I du projet.

EXÉCUTION DU PROJET DE BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5. Chacune des quatre phases du projet BNPI sera indépendante et aura des objectifs clairs et bien définis.

Phase	Type de données	Application
Phase I (2000/2001)	Données électroniques émanant de l'OMPI (PCT, Madrid, La Haye) Élaboration/identification de normes destinées à permettre l'intégration des données électroniques des offices de propriété intellectuelle dans le système de BNPI	Demandes internationales selon le PCT – d'avril 1998 à aujourd'hui Madrid – (collection complète) La Haye – (1930, 1960)
Passage de la phase I à la production		
Phase II (2002/2003)	Sous-série de données électroniques existantes fournies par des offices d'États membres (divers offices des États membres au cours des 10 dernières années) Poursuite de l'élaboration de normes	Brevets en texte complet et accès aux dessins représentatifs Données bibliographiques et textuelles relatives aux marques, plus éléments figuratifs Accès sécurisé aux documents de priorité des États qui ne sont pas parties au PCT pour les demandes non publiées
Passage de la phase II à la production		
Phase III (2003/2004)	Données électroniques d'États membres supplémentaires	Voir phase II
Passage de la phase III à la production		
Phase IV (2005/2006)	Début du programme de numérisation ROC pour les collections existant uniquement sur support papier	Voir phase III
Passage de la phase IV à la production		

6. Cette approche par phase permettra d'améliorer le système au fur et à mesure des progrès techniques, d'ajouter les nouvelles collections de données qui deviendront disponibles et favorisera la transparence lors de l'évaluation et de l'approbation des services de BNPI par les États membres de l'OMPI. Elle permettra en outre à l'Organisation d'offrir à moyen terme un accès, assuré par des professionnels, à des collections de données actuellement inaccessibles tout en permettant au système de durer et d'évoluer.

7. Le projet de BNPI est actuellement financé pour une période de deux ans (exercice biennal 2000-2001). Tant que l'approche par phase proposée prévoit une exécution continue qui impliquera des collections de données supplémentaires, de meilleurs services et une fonctionnalité accrue, le projet peut entrer dans un mode d'entretien et de soutien à tout moment après la fin de la phase I. Chaque phase comporte un travail préliminaire de planification et d'élaboration du budget de la phase suivante qui sera présenté au SCIT pour approbation.

RÉALISATION DE LA PHASE I

8. La première phase du projet de BNPI, qui devrait être achevée à la fin de l'année 2001, peut être menée à bien dans le cadre du budget de l'exercice biennal qui a été approuvé pour le sous-programme 12.5. Cette première phase comportera les activités suivantes :

- a) étude théorique, conception et évaluation de la qualité pour toutes les phases;
- b) diffusion de l'information concernant le projet, sa portée et ses objectifs;
- c) conception détaillée des services, normes et collections de données de la phase I;
- d) rassemblement et étude de données relatives aux besoins et aux exigences des consommateurs en matière d'information relative à la propriété intellectuelle;
- e) conception, acquisition et mise en place des systèmes logiciels et matériels de la phase I;
- f) ajout des collections de données électroniques produites par l'OMPI;
- g) prévision et élaboration du budget de la phase II pour présentation au SCIT.

9. Les activités de réalisation de la phase I porteront essentiellement sur un environnement d'accès à l'ensemble des données, adapté aux besoins des deux groupes d'utilisateurs principaux mentionnés ci-dessus au paragraphe 3. Cet environnement permettra l'accès aux collections de données électroniques produites par l'OMPI comme les données PCT en texte complet et l'ensemble des données relatives aux enregistrements en vertu des arrangements de Madrid et de La Haye. Un certain nombre de services spécifiques seront fournis, notamment : un système complet de recherche et d'extraction de texte, un système de localisation de ressource à identificateur rémanent, des services de recherche automatique de documents par courrier électronique destinés à la recherche globale et au téléchargement, des services de chaînage et de rendu de documents, une interface utilisateur sur le Web réalisée dans trois langues officielles de l'OMPI et l'identification et l'intégration de normes relatives aux systèmes d'information critiques.

10. Le Comité plénier du SCIT est invité à approuver la stratégie de développement du projet de BNPI pour la phase I telle qu'elle est décrite aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus.

[Fin du document]